



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-131620>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **24-131620**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHU AMIENS PICARDIE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26800014800018

Ville : Amiens cedex 1

Code postal : 80054

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 24TE0233

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction des Achats du GHT Somme Littoral Sud

Adresse mail du contact : Direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 322088630

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 7.1 du règlement de consultation relatif aux pièces de la candidature.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 7.1 du règlement de consultation relatif aux pièces de la candidature.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Se référer à l'article 7.1 du règlement de consultation relatif aux pièces de la candidature.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 20/12/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Le « Prix » sera apprécié au regard du montant total (toutes tranches confondues) en euro(s) H.T. indiqué dans l'acte d'engagement qui reprend le montant tel qu'indiqué dans la D.P.G.F., sur 60 points. La « Valeur technique » sera appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 40 points et sera décomposée comme suit : - Adéquation de la solution technique proposée en lien avec le cahier des charges fonctionnel et le CCTP (point 1 du C.R) et des équipements /produits proposés, notée sur 10 points - Pertinence et précision de la méthodologie d'intervention pour réaliser les prestations (point 2 du C.R.), noté sur 10 points - Précision et cohérence du planning prévisionnel remis par le candidat au regard des contraintes et du délai global estimé (point 3 du C.R), notée sur 10 points - Adéquation des moyens humains et matériels dévolus au chantier (point 4 du C. R), notée sur 5 points - Qualité des dispositions prises en faveur de l'environnement (point 5 du C.R), notée sur 5 points

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Remplacement partiel du Système de Sécurité Incendie du centre St-Victor - RELANCE.

Code CPV principal - Descripteur principal : 45343000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Remplacement partiel du Système de Sécurité Incendie du centre St-Victor - RELANCE. Il s'agit d'une relance suite à la déclaration sans suite de la procédure initiale (24TE0191) pour motif d'intérêt général tenant à la nécessité de redéfinir le périmètre des travaux, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique (avis d'annulation BOAMP n°24-105871 publié le 18/09/2024).

Lieu principal d'exécution du marché : CH St-Victor, 354 boulevard de Beauvillé à AMIENS (80)

Valeur estimée (H.T.) : 726022 euros

La consultation comporte des tranches : Oui

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite de site est obligatoire suivant les modalités fixées à l'article 3.2 du règlement de consultation. Le certificat de visite devra obligatoirement être remis dans l'offre du candidat.

Autres informations complémentaires : Le présent marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle obligatoire ni facultative. Les variantes libres ne sont pas autorisées. Il n'est pas prévu de variantes obligatoires ou exigées. Conformément à l'article R.2113-2 du Code de la Commande Publique, le présent marché n'est pas alloti, les prestations étant globales et homogènes. De plus, l'allotissement rendrait techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations. Conformément aux articles R. 2113-4 et R. 2113-5 du Code de la commande publique, les prestations sont décomposées en une tranche ferme et une tranche optionnelle distinctes définies comme suit : Tranche ferme : Remplacement partiel du Système de Sécurité Incendie du centre St-Victor. Tranche optionnelle 1 : Fourniture, pose et réglage de blocs-portes issue de secours E30. La consistance des travaux de chaque tranche est détaillée dans la D.P.G.F. et le C.C.T.P L'affermissement de la tranche optionnelle fera l'objet d'un courrier notifié au titulaire par tous moyens permettant d'en attester sa bonne réception. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de ne pas affermir la

tranche optionnelle, cela même si le délai d'affermissement n'est pas échu. Le délai d'affermissement est de 3 mois à compter la date de notification du marché. Si aucune décision n'est prise à l'issue de ce délai, la tranche est considérée comme non affermée. Le non-affermissement de la tranche optionnelle ne donnera lieu à aucune indemnité de dédit. En cas de non affermissement de la tranche optionnelle, le titulaire sera dégagé de toute obligation et le marché sera considéré comme achevé à l'issue des prestations relatives à la tranche ferme. Les informations concernant la durée du marché et le délai global d'exécution figurent à l'article 4.1 du règlement de consultation. Conformément à l'article R.2142-19 du C.C.P. , les entreprises peuvent répondre dans le cadre d'un groupement d'entreprises. La forme du groupement est libre au stade de la présentation de la candidature et de l'offre, l'un des opérateurs économiques membre du groupement étant désigné comme mandataire. Cependant, si l'attributaire est un groupement conjoint, le mandataire devra être désigné comme solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, et ce conformément aux dispositions de l'article R.2142-24 du C.C.P. Conformément à l'article R.2151-7 du C.C.P., il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier selon les critères du règlement de consultation. Les modalités de transmission des plis figurent à l'article 9 du règlement de consultation. Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier BP 14 - CS 81114 80011 AMIENS CEDEX 01 Tél : 03.22.33.61.70 / Télécopie : 03.22.33.61.71 Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr> Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Le tribunal administratif d'Amiens peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Greffe du Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier BP 14 - CS 81114 80011 AMIENS CEDEX 01 Tél : 03.22.33.61.70 / Télécopie : 03.22.33.61.71 Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr Adresse internet(U.R.L) : <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/11/2024